

# CITIS : Actualités réglementaires et jurisprudentielles et prise en charge des frais



## Objectifs

- Savoir motiver une décision de non imputabilité
- Répondre aux interrogations pratiques sur la procédure CITIS
- Aborder concrètement la question de la prise en charge des frais liés à un accident ou une maladie, vérifier la position de la jurisprudence, analyser les passerelles avec la sécurité sociale



## Public

Agents du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel



## Prérequis

Connaissance du CITIS ou avoir suivi la formation « réforme des accidents de services et des maladies professionnelles »



## Durée

1 jour



## Prix

750 € Net  
(Exonération de TVA)  
(Prix par stagiaire)



- Analyse et interprétation des dernières jurisprudences
- Des réponses concrètes aux questions que vous vous posez sur la procédure CITIS

## CITIS : la procédure applicable

- Les nouvelles références législatives : le nouveau Code général de la Fonction publique
- Les délais de déclaration
- Les exceptions aux délais de déclaration
- Les documents liés à la déclaration
- Les pièces à solliciter dans l'instruction du dossier
- Le formalisme de la décision de rejet
- Les possibilités d'instruction par l'employeur
  - Enquête administrative
  - Expertise médicale
  - Savoir être attentif à la présomption d'imputabilité dans le cadre de la procédure : cas pratique
  - Le conseil médical en formation plénière : décret du 11 mars 2022
  - Le secret médical renforcé par l'ordonnance du 25/11/2020 et décision du Conseil Constitutionnel du 11 juin 2021
- La décision de l'employeur
  - Formalisme de la décision d'imputabilité et de non imputabilité



## CAS PRATIQUE

*courier de non imputabilité*

- Formalisme de la décision de CITIS à titre provisoire
- Les conséquences du placement en CITIS : le traitement et les primes, la durée, la prolongation, la rechute et les délais de déclaration, la situation du fonctionnaire retraité
- La maladie professionnelle



## CAS PRATIQUE

*manipulation du délai de déclaration*

## Les actualités jurisprudentielles

- Le décès en service : application de la présomption d'imputabilité
- Le nouveau positionnement du juge administratif : malaises, accidents cardiaques et AVC sont des circonstances particulières....
- La chute dans les parties communes
- L'entretien professionnel déclaré en accident de service : le nouveau positionnement du Conseil d'Etat
- L'état de stress majeur suite à un entretien avec la hiérarchie
- L'accident d'un agent lors d'une soirée du personnel organisée par l'employeur
- Suicide dans le logement de fonction
- Maladie contractée en service : le Conseil d'Etat ne valide pas la condition d'exclusivité

- Sanction d'exclusion temporaire du service suivi d'un syndrome dépressif : imputabilité au service ?
- La motivation de la décision
  - le caractère consultatif de l'avis du Conseil médical
- Épuisement professionnel : accident ou maladie ?
- L'imprudence manifeste de l'agent
- L'état d'imprégnation alcoolique
- La prise de parole polémique
- Provoquer l'agression dont on est victime

## La prise en charge des frais et des soins

- Circulaire du 30 janvier 1989
- Réponse ministérielle
- Guide DGAFP
- Guide DGFIP
- Le positionnement du Défenseur des Droits
- La passerelle entre l'employeur public et la sécurité sociale
- Les jurisprudences relatives aux demandes de prise en charge par les fonctionnaires et refusées par les employeurs publics
  - Frais de déplacement pour consulter un médecin
  - Frais de psychothérapie
  - Hospitalisation et chambre individuelle
  - Frais qui dépassent les montants de remboursement issus du code de la sécurité sociale
  - Frais de cure thermale



## CAS PRATIQUE

*quels frais prendre en charge ?*

## La motivation de la décision

- Les voies et les délais de recours
- L'incompétence négative
- La compétence du signataire
- Les considérations de droit
- Les considérations de fait
- La nouvelle décision du Conseil d'Etat relative au secret médical